

Nîmes, le **28 SEP. 2018**

Affaire suivie par : JM.VEAUTE  
Jean-michel.veaute@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 66.76.80.64  
Fax : 04 66.76.80.09

**NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREFET DU GARD**

Veillez trouver à votre signature :

- 1 arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques relatives au captage dit « du chemin de MARSILLARGUES » destiné à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de la commune du CAILAR. Ces enquêtes publiques portent en particulier sur les périmètres de protection.
- 1 lettre à Monsieur le Directeur de LA MARSEILLAISE
- 1 lettre à Monsieur le Directeur de MIDI LIBRE

Une notice explicative relative à ce champ captant est jointe au présent envoi.

Il vous est proposé de publier le présent arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques et l'avis d'enquêtes publiques sur les sites INTERNET de la Préfecture du Gard suivants :

<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>

Pour la directrice générale et par délégation,  
Le délégué départemental du Gard

Claude ROLS